



Accord sur la conservation des Gorilles et de leurs habitats de la Convention sur les espèces migratrices

Distribution: Général

UNEP/GA/MOP3/Doc.8

12 avril 2019

Français

Original: Anglais

TROISIÈME RÉUNION DES PARTIES
Entebbe, Ouganda, 18-20 Juin 2019
Point 8 de l'ordre du jour

RAPPORT DU SECRÉTARIAT INTÉRIMAIRE (2012-2019) (Préparé par le Secrétariat intérimaire)

Introduction

1. La présente note est présentée par le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), qui agit en qualité de Secrétariat par intérim de l'Accord de la CMS pour la conservation des gorilles et de leurs habitats (Accord Gorilla) pour considération à la troisième Réunion des Parties (MOP3). Il apporte des informations sur les services de secrétariat offerts par le Secrétariat par intérim depuis la MOP2 organisée à Bergen en novembre 2011.
2. Lors de la MOP2, les Parties à l'Accord ont adopté la [Résolution 2.2](#) relative aux questions financières. Le budget a inclus des activités indicatives. Ce document présente ces activités programmatiques ainsi que la mise en œuvre des résolutions adoptées à la MOP2.

Progrès dans la mise en œuvre du Programme de travail

Deuxième Réunion du Comité technique

3. La deuxième Réunion du Comité technique n'a pas été organisée au cours de la période intersessions du fait du manque de ressources financières et humaines, comme détaillé dans le document UNEP/GA/MOP3/Doc.18.

Troisième Réunion des Parties

4. En 2016, des accords ont été convenus entre le Secrétariat par intérim et le Partenariat pour la survie des grands singes (GRASP) pour organiser une MOP3 en parallèle au Conseil GRASP en novembre 2016, et une notification a été envoyée aux Parties à cette fin ([notification 2015/30](#)). Toutefois, le 22 septembre 2016, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a informé les partenaires de GRASP que « le PNUE, qui héberge physiquement le Secrétariat GRASP, est en train de réviser ses modalités d'engagement dans le domaine de la biodiversité et ce processus aurait pu affecter l'ordre du jour du Conseil du GRASP ». Les Parties à l'Accord Gorilla ont alors été prévenues ([notification 2016/25](#)) du fait que la CMS devrait suivre la décision du PNUE et reporter la MOP3.

5. En mars 2019, le Gouvernement du Luxembourg a confirmé sa généreuse contribution à l'organisation de la MOP3. Dès la confirmation d'hébergement de la réunion par le Gouvernement de l'Ouganda, les Parties ont été invitées à la réunion.

Supports d'information

6. Le Secrétariat par intérim a maintenu le site Web de l'Accord Gorilla (<https://www.cms.int/gorilla/>). Du fait du manque de ressources financières et humaines au cours de la période intersessions, aucune brochure, affiche ou publication n'a été élaborée.

Projets

Programme de fiction radio My Gorilla My Community

7. Un accord de financement à petite échelle a été convenu avec Wildlife Conservation Society (WCS), le Cameroun et le Nigeria le 1^{er} août 2015 pour un projet visant à influencer positivement sur les connaissances, comportements et pratiques en matière de conservation des gorilles de Cross River au Nigeria et au Cameroun par le biais d'une fiction radio hebdomadaire et d'une émission. Le projet a produit avec succès la saison 3 (26 épisodes) de la fiction radio My Gorilla My Community. À la clôture financière du projet le 3 mai 2017, plus de la moitié des épisodes avaient été diffusés avec succès, ce qui a contribué à renforcer les connaissances dans des domaines auparavant inconnus, et a provoqué des changements d'attitude et de comportement envers les gorilles de Cross River et leurs habitats au Nigeria et au Cameroun.

Mise en place d'une réserve de biosphère transfrontière entre le Cameroun et le Nigeria

8. Le Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la sécurité nucléaire et de la conservation de la nature a confirmé le financement d'un projet GRASP visant à conserver les populations fragmentées et en danger critique de gorilles de Cross River au Nigeria et au Cameroun, ainsi que les chimpanzés de ces pays. Le projet sera mis en œuvre par GRASP avec l'appui du Secrétariat de la CMS, dès que la situation en matière de sécurité le permettra.

Progrès dans la mise en œuvre des résolutions adoptées à la MOP2

Résolution 2.1 : Coopération et partage des informations pour une meilleure application des lois sur les espèces sauvages

9. Le Secrétariat par intérim a appuyé l'adhésion à l'Accord par le Gouvernement de l'Ouganda, comme prescrit dans le document UNEP/GA/MOP3/Doc.9.
10. En 2016, le Secrétariat par intérim a engagé un dialogue avec le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) afin d'explorer les possibilités d'appui aux activités d'application des lois contre le braconnage des gorilles. L'ICCWC a informé le Secrétariat par intérim de ses efforts visant à entreprendre des activités contre la criminalité liée aux espèces sauvages en général, mais a déclaré qu'il n'était pas possible de traiter du braconnage des gorilles séparément. Il a également informé le Secrétariat par intérim de la publication de la Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, qui est disponible [en ligne](#).

11. Le Secrétariat par intérim s'est engagé auprès du Groupe de travail sur les grands singes établi par la 69^e Réunion du Comité permanent de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) en 2017. Le Groupe de travail a été chargé de préparer un rapport sur le statut des grands singes et sur l'impact relatif du commerce illicite et d'autres pressions exercées sur leur statut en vertu de la [décision 17.232](#). Le Secrétariat par intérim a contribué au Groupe de travail en apportant des contributions techniques au rapport.
12. Par l'intermédiaire de son adhésion au Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la vie sauvage, le Secrétariat par intérim s'est efforcé avec ses partenaires de lutter contre le commerce de viande de brousse.

Résolution 2.2 : Questions financières

13. Le Secrétariat par intérim a encouragé les Parties à verser leurs contributions annuelles et s'est efforcé de collecter les arriérés comme détaillé dans le document UNEP/GA/MOP3/Doc.18. Lors de la CdP12 de la CMS (Manille, 2017), le Secrétariat par intérim a invité les Parties et d'autres donateurs à contribuer à l'organisation de la MOP3. Le Gouvernement du Luxembourg a offert un financement généreux pour l'organisation de cette réunion.

Résolution 2.3 : Dispositions institutionnelles pour l'Accord

14. Le Secrétariat de la CMS a continué d'agir en tant que Secrétariat par intérim au cours de la période intersessions. Comme demandé par les Parties, le Secrétariat par intérim a analysé les autres possibilités de dispositions administratives pour l'Accord, et une proposition formelle prescrite dans le document UNEP/GA/MOP3/Doc.17 est présentée à la MOP3.

Résolution 2.4 : Éléments de gestion de l'information pour la conservation des gorilles

15. Le Secrétariat par intérim a supervisé la révision du Plan d'action au cours de la période intersession, et une synthèse est présentée dans le document de réunion UNEP/GA/MOP3/Doc.14.
16. Comme demandé par les Parties, le Secrétariat a collaboré étroitement avec GRASP. Le Secrétariat de la CMS continue d'agir pour le Comité exécutif de GRASP. La France, qui est également membre, a recommandé à la 7^e Réunion du Comité exécutif qu'un processus visant à prendre en compte les liens entre l'Accord Gorilla et GRASP soit formalisé, qui reconnaisse les défis en matière d'engagement de ressources pour la mise en œuvre et l'appui à l'Accord. Le Secrétariat de la CMS a réitéré sa volonté d'œuvrer dans ce domaine avec GRASP lorsqu'il a participé à la 8^e Réunion, et a élaboré, en collaboration étroite avec le Secrétariat GRASP, une proposition de coopération avec GRASP.
17. La proposition de coopération avec GRASP a été transmise à toutes les Parties à l'Accord Gorilla ainsi que les Parties à la CMS le 16 décembre 2015 par le biais de la [notification 2015/30](#), qui a été ouverte aux observations jusqu'au 31 janvier 2016. Aucune observation substantive n'a été reçue au sujet de la proposition, et le Secrétariat a commencé à planifier la MOP3, comme suggéré. La proposition a également été introduite lors de la réunion informelle des Partenaires GRASP, organisée le 23 mai 2017 à Londres, lors de laquelle elle a bénéficié d'un grand intérêt. Elle a été publiée sur le [site Web de la CMS](#) et est présentée à la Réunion en tant que document de réunion UNEP/GA/MOP3/Doc.15.